

(1)

(N° 272)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 AOÛT 1904.

Projet de loi portant augmentation du nombre des échevins
de la ville de Bruges (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE GROOTE.

MESSIEURS,

Dans sa séance du 27 avril dernier, le Conseil communal de Bruges a émis, à l'unanimité de ses membres, le vœu de voir porter à cinq le nombre des échevins de cette ville. La Députation permanente s'est ralliée à cet avis. Le Sénat a voté le projet de loi.

L'extension considérable du territoire de la ville, l'organisation et le développement de nombreux services publics, les considérables travaux publics qui s'exécutent à une grande distance du centre de la ville, l'entretien et la restauration artistique d'un grand nombre de monuments anciens justifient amplement le vote du projet.

Votre Commission propose l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
EUGÈNE DE GROOT.

Le Président,
AMÉDÉE VISART.

(1) Projet de loi, n° 240.

(2) La Commission était composée de MM. VISART DE BOCARMÉ, *président*, TERMOTE, ANSELE DEGROOTE et PIL.